



Règlement du Vide Grenier du 19 Mai 2019

- ARTICLE 1 : L'APEEMGA organise un vide grenier le dimanche 19 Mai 2019.
Celui-ci se **déroulera en intérieur à la salle polyvalente de Mercus (09)**.
- ARTICLE 2 : Ce vide grenier est ouvert à tous les particuliers sur présentation d'un justificatif d'identité et contre versement d'un **droit de place de 6 € pour 3 mètres (3 emplacements maximum par exposant)**.
Les inscriptions ne seront définitives qu'à réception du paiement et de la photocopie de la carte d'identité.
En cas de désistement de l'exposant, le droit de place reste acquis à l'association organisatrice. L'inscription est réservée aux personnes majeures.
- ARTICLE 3 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires. L'APEEMGA ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que perte, vol, casse ou autres détériorations. Les exposants sont seuls responsables des conséquences des transactions qu'ils effectueront lors de cette manifestation.
- ARTICLE 4 : **L'accueil des participants s'effectuera à partir de 7h30 le dimanche 19 Mai 2019.**
Les emplacements seront attribués lors de la réservation et non en libre choix sur place.
A partir de 9h, tout emplacement non occupé pourra être redistribué. Dès leur arrivée, les exposants sont tenus de se présenter aux organisateurs (munis d'une pièce d'identité) afin de se voir attribuer un emplacement. Conformément à la réglementation en vigueur, toutes les inscriptions seront consignées sur un registre (remis à la préfecture après manifestation).
- ARTICLE 5 : **L'accueil du public s'effectuera de 9h à 17h30**
Les exposants s'engagent à restituer leurs emplacements au plus tard à 18h30 et à évacuer leurs éventuels déchets vers les containers appropriés.
- ARTICLE 6 : L'APEEMGA se réserve le droit d'annuler cette manifestation, sans préavis, pour des raisons exceptionnelles (nombre de participants insuffisants ou autres). Dans ce cas, les exposants ne pourront prétendre à d'autre indemnité que le remboursement de leur droit de place.

Inscriptions du 15/04/2019 au 28/04/2019.

**Réservation préalable OBLIGATOIRE au 07 66 10 56 75
ou par mail à apeemga@gmail.com**

BULLETIN à retourner AVANT le 27 Avril 2019 (clôture des inscriptions) à :

APEEMGA – MAIRIE PLACE JEAN JAURES 09400 MERCUS GARRABET



COUPON REPONSE

Je soussigné(e), **NOM** : **PRENOM** :

ADRESSE :

.....**TELEPHONE** :

E-MAIL :

★ Déclare sur l'honneur :

- ne vendre que des objets personnels et usagers
- ne pas participer à plus de deux manifestations de ce type au cours de l'année civile

★ Déclare accepter le règlement du vide grenier du 19 Mai 2019.

RESERVATION POUR : nombre d'emplacements souhaités 1,2 ou 3 max) :

TARIF : 6 € l'emplacement REGLEMENT TOTAL : €

Tables : OUI NON (NOMBRE DE TABLES LIMITE (Dimensions : 2 à 3 mètres selon disponibilité).

Pas de chauffage.

Possibilité de restauration sur place : Formule repas (boisson + frites saucisses) :6€

nombre de Formule repas :

(Joindre impérativement une photocopie recto-verso de votre carte d'identité ainsi que votre règlement par chèque à l'ordre de l'APEEMGA).

Fait à, le/2019

Signature :



Règlement du Vide Grenier du 19 Mai 2019

- ARTICLE 1 : L'APEEMGA organise un vide grenier le dimanche 19 Mai 2019.
Celui-ci se **déroulera en intérieur à la salle polyvalente de Mercus (09)**.
- ARTICLE 2 : Ce vide grenier est ouvert à tous les particuliers sur présentation d'un justificatif d'identité et contre versement d'un **droit de place de 6 € pour 3 mètres (3 emplacements maximum par exposant)**.
Les inscriptions ne seront définitives qu'à réception du paiement et de la photocopie de la carte d'identité.
En cas de désistement de l'exposant, le droit de place reste acquis à l'association organisatrice. L'inscription est réservée aux personnes majeures.
- ARTICLE 3 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires. L'APEEMGA ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que perte, vol, casse ou autres détériorations. Les exposants sont seuls responsables des conséquences des transactions qu'ils effectueront lors de cette manifestation.
- ARTICLE 4 : **L'accueil des participants s'effectuera à partir de 7h30 le dimanche 19 Mai 2019.**
Les emplacements seront attribués lors de la réservation et non en libre choix sur place.
A partir de 9h, tout emplacement non occupé pourra être redistribué. Dès leur arrivée, les exposants sont tenus de se présenter aux organisateurs (munis d'une pièce d'identité) afin de se voir attribuer un emplacement. Conformément à la réglementation en vigueur, toutes les inscriptions seront consignées sur un registre (remis à la préfecture après manifestation).
- ARTICLE 5 : **L'accueil du public s'effectuera de 9h à 17h30**
Les exposants s'engagent à restituer leurs emplacements au plus tard à 18h30 et à évacuer leurs éventuels déchets vers les containers appropriés.
- ARTICLE 6 : L'APEEMGA se réserve le droit d'annuler cette manifestation, sans préavis, pour des raisons exceptionnelles (nombre de participants insuffisants ou autres). Dans ce cas, les exposants ne pourront prétendre à d'autre indemnité que le remboursement de leur droit de place.

Inscriptions du 15/04/2019 au 28/04/2019.

**Réservation préalable OBLIGATOIRE au 07 66 10 56 75
ou par mail à apeemga@gmail.com**

BULLETIN à retourner AVANT le 27 Avril 2019 (clôture des inscriptions) à :

APEEMGA – MAIRIE PLACE JEAN JAURES 09400 MERCUS GARRABET



COUPON REPONSE

Je soussigné(e), **NOM** : **PRENOM** :

ADRESSE :

.....**TELEPHONE** :

E-MAIL :

★ Déclare sur l'honneur :

- ne vendre que des objets personnels et usagers
- ne pas participer à plus de deux manifestations de ce type au cours de l'année civile

★ Déclare accepter le règlement du vide grenier du 19 Mai 2019.

RESERVATION POUR : nombre d'emplacements souhaités 1,2 ou 3 max) :

TARIF : 6 € l'emplacement REGLEMENT TOTAL : €

Tables : OUI NON (NOMBRE DE TABLES LIMITE (Dimensions : 2 à 3 mètres selon disponibilité).

Pas de chauffage.

Possibilité de restauration sur place : Formule repas (boisson + frites saucisses) :6€

nombre de Formule repas :

(Joindre impérativement une photocopie recto-verso de votre carte d'identité ainsi que votre règlement par chèque à l'ordre de l'APEEMGA).

Fait à, le/2019

Signature :